



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

ID : 081-200034056-20260310-D2026_30-DE



Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D.- MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - RABOU - MM ALBERT - BERMOND (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CURETTI - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAZARS C. - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - SIMIONI (Suppléant) - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. RAMUSCELLO a donné pouvoir à Mme AJCHENBAUM.

N° 2026/30

Objet : Voirie : Réfection du chemin de la Couyratié à Lautrec : choix de l'entreprise

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée de la nécessité de délibérer sur la réfection du chemin de la Couyratié à Lautrec. En effet, suite aux intempéries du mois dernier, une portion de cette route a subi d'importants dommages, et notamment un affaissement de la chaussée, ce qui a entraîné sa fermeture et rend impossible l'accès d'un riverain à sa propriété. Plusieurs devis ont été demandés afin d'estimer le coût de la réparation de cette voie, nécessaire à sa remise en circulation.

Les prestations proposées comprennent le défrichage du site, la mise en place d'un enrochement et le reprofilage du chemin avec mise en œuvre d'un enduit bi-couche.

L'Entreprise Maillet TP domiciliée 10, rue de Bagenac – 81120 LOMBERS apparaît comme la mieux disante pour un montant de 29.000 € HT.

Après avoir présenté les différentes données, Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de privilégier la solution la mieux-disante à savoir celle proposée par l'entreprise MAILLET TP.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue à l'Entreprise MAILLET TP la réalisation des travaux de réfection du chemin de la Couyratié situé sur la Commune de Lautrec, pour un montant de 29.000 € HT,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Annexe Voirie 2026,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an qu'il est dit.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Francis MOULET

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.